

Date de la convocation  
Le 13 mars 2015

Ordre du jour

- Etude différents devis,
- Mise en place les permanences électorales,
- Finaliser le site Internet,
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil quinze, le dix huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: MM Bernard SOULIER., Christian BRAUD, Georges CABOCHE, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Christophe RUE.  
MMES, Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET, et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENT EXCUSE : AUCUN

Madame Monique TRIBOULET a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014 est lu et approuvé.  
Aucune observation n'est formulée.

Etude des devis en cours

Monsieur le Maire propose à l'assemblée différents devis. A l'unanimité des membres présents ont été retenus les entreprises suivantes :

**Devis** de l'entreprise **SAMAIN** pour la mise aux normes des logements face à la sécurité incendie pour 257,69 € H.T. soit 283,46 € T.T.C. budgété en fonctionnement, mais il faudrait vérifier si le logement de la Poste intitulé ainsi sur le devis sera bien doté d'un deuxième détecteur de fumée à l'étage.

**Devis** de l'entreprise **CENTRE VOIRIE** pour la réfection du chemin communal des Frênes pour 5 780 € H.T. soit 6936 € T.T.C. budgété en investissement.

Ainsi que :

**Devis** de l'entreprise **CENTRE VOIRIE** pour la réfection des bordures de trottoirs en centre bourg pour 4 859 € H.T. soit 5 830,80 € T.T.C. budgété en investissement.

A été également étudié

**Devis** de la Pépinières **BOUDET** pour la création d'un parking face à l'église entre le stade et les logements du Presbytère pour 2 980,40 € T.T.C. qui reste en attente de réception d'un autre devis pour comparaison.

Ainsi que

**Devis** de l'entreprise **CENTRE VOIRIE** pour la réfection du chemin communal de la Maison Neuve pour 6 120 € H.T. soit 7 344 € T.T.C mis en attente d'un autre devis pour comparaison également.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation du câble en façade de la maison MARTINEZ

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : **1 308 € T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux .Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **1 308 €**, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **1 308 €** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

### Mise en place les permanences électorales

TABLEAU DE PERMANENCE POUR L'ELECTION DEPARTEMENTALE DU 22 MARS 2015

NOM et Prénoms	8H à 9H	9H à 10H	10H à 11H	11H à 12H	12H à 13H	13H à 14H	14H à 15H	15H à 16H	16H à 17H	17H à 18H
BLANCHARD Sylvie										
BRAUD Christian Assesseur le + âgé										
CABOCHE Georges										
MATHIAUD David										
PARDOUX Stéphanie										
RIVIERE Emmanuel										
RUE Christophe Assesseur										
SADDE Catherine Secrétaire										
SOULIER Bernard Président										
TRIBOULET Monique Présidente suppléante										
VERMEERSCH Sandrine										

Sylvie BLANCHARD	12 H / 15 H	Bernard SOULIER	15 H / 18 H
Christian BRAUD	8 H / 10 H 30	Stéphanie PARDOUX	10 H 30 / 13 H
Georges CABOCHE	15 H / 18 H	Catherine SADDE	8 H / 12 H
David MATHIAUD	10 H 30 / 13 H	Monique TRIBOULET	12 H / 15 H
Emmanuel RIVIERE	15 H / 18 H	Sandrine VERMEERSCH	10 H 30 / 13 H
Christophe RUE	8 H / 10 H 30		

TABLEAU DE PERMANENCE POUR L'ELECTION DEPARTEMENTALE DU 29 MARS 2015

NOM et Prénoms	8H à 9H	9H à 10H	10H à 11H	11H à 12H	12H à 13H	13H à 14H	14H à 15H	15H à 16H	16H à 17H	17H à 18H
BLANCHARD Sylvie										
BRAUD Christian Assesseur										
CABOCHE Georges										
MATHIAUD David										
PARDOUX Stéphanie										
RIVIERE Emmanuel										
RUE Christophe Secrétaire										
SADDE Catherine Présidente suppléante										
SOULIER Bernard Président										
TRIBOULET Monique Assesseur le + âgé										
VERMEERSCH Sandrine										

Sylvie BLANCHARD	12 H 30 / 15 H 30	Bernard SOULIER	15 H 30 / 18 H
Christian BRAUD	8 H / 10 H 30	Stéphanie PARDOUX	15 H 30 / 18 H
Georges CABOCHE	13 H / 15 H 30	Catherine SADDE	12 H 30 / 15 H 30
David MATHIAUD	15 H 30 / 18 H	Monique TRIBOULET	8 H / 12 H 30
Emmanuel RIVIERE	10 H 30 / 13 H	Sandrine VERMEERSCH	10 H 30 / 13 H
Christophe RUE	8 H / 10 H 30		

#### Finaliser le site Internet

Christophe RUE explique qu'il va finaliser le site Internet et nous fait une démonstration du projet qui a bien avancé.

Il lui reste seulement quelques démarches à faire sur le site d'hébergement moyennant la somme de 50 € environ que nous devons lui rembourser et Monsieur le Maire devra accepter le titre de directeur de communication pour ce site qui devrait se nommer « **le-vilhain.fr** ».

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal opte pour le remboursement, à Christophe RUE, de la facture d'inscription sur le site hébergeant.

#### Questions diverses

Suite à la présentation du 1<sup>er</sup> marché de Noël par la Présidente du Comité des Fêtes lors du conseil municipal du 20 octobre 2014, celle-ci avait demandé aux membres présents de faire un geste concernant le prix de la location de Salle Socio Culturelle d'une part pour le marché de Noël et d'autre part tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la conversation du 20 octobre 2014 et fait lecture du courrier reçu du Comité des Fêtes sollicitant l'exonération du paiement de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

#### **1 voix contre et 2 abstentions**

pour le non paiement de la location mais l'association devra régler la partie redevable concernant le chauffage en période d'hiver soit 50 € pour une journée, 100 € pour un week end du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Suite à l'élection municipale du 23 mars 2014 et l'élection aux différentes commissions du 28 mars 2014, Madame Sandrine VERMEERSCH, agricultrice, élue déléguée à la commission école de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, sollicite une suppléante car en période d'hiver, elle n'est pas suffisamment disponible pour assister à toutes les réunions, d'autant plus que le milieu scolaire est en plein mouvement et évolue.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de nommer un ou une suppléante représentant la commune de LE VILHAIN à la Commission école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Procède au vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE DE NOMMER la déléguée suivante : Madame Stéphanie PARDOUX

Il a été demandé de faire faire la vérification de la chambre froide par un frigoriste. Il y en aurait un qui se serait nouvellement installé à THENEUILLE : Monsieur Frédéric JEANSENNE (A voir).

L'Agence Postale Communale et la bibliothèque municipale ont sollicité un tableau d'affichage extérieur qui serait très utile.

Monsieur le Maire explique que certaines heures de l'éclairage public ne constituent pas une nécessité absolue et qu'il serait bon de revoir ces horaires. Il faudrait prendre un arrêté et, à titre consultatif et pour l'aider dans cette mission, il demande à chacun de s'exprimer sur ce sujet, les préférences afin de lutter en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité.

L'accord ne sait pas fait attendre : la coupure sera à partir de 22 H 30 jusqu'à 5 H 30 sur l'ensemble de l'éclairage qui est le bourg et la Croix Cornat.

-----  
L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heure 45.

Le Maire

1<sup>ère</sup> Adjointe

2<sup>ème</sup> Adjointe

Bernard SOULIER

Catherine SADDE

Monique TRIBOULET

Conseillère

Conseiller

Conseiller

Sylvie BLANCHARD

Christian BRAUD

Georges CABOCHE

Conseiller

Conseillère

Conseiller

David MATHIAUD

Stéphanie PARDOUX

Emmanuel RIVIERE

Conseiller

Conseillère

Christophe RUE

Sandrine VERMEERSCH